

LA LETTRE DU CIGOA

Centre d'Information et de Gestion des Opportunités d'Affaires



Chambre Consulaire de Pointe-Noire

B.P. 665 Tél: 94.12.80. Mail : infos@cciampnr.org www.cciampnr.org Pointe-Noire N°006 Aout-Sept 07

Prix élevés du son de blé à Minoco :

Les explications de Christophe BARDY

Les éleveurs se plaignent du prix des issus de blé à Minoco. Pourquoi affichez-vous une taxe sur les sons de blé ?

Christophe BARDY : Les éleveurs ont raison de se plaindre de la taxe sur les prix de vente des issus de blé dans nos usines. Mais nous ne faisons qu'appliquer les textes réglementaires. Comment voulez-vous parler d'une priorité qu'on donne au développement de l'agriculture et donc à l'élevage au Congo et nous obliger (UGE) à calculer, à surcharger de 18,9 % (plus les 5% de centimes additionnels) les prix de vente des issus de blé. C'est la fiscalité, notamment les textes de l'UGE (Impôts) qui nous obligent à calculer le prix de vente avec la TVA.

Les issus de blé ou le son fin est une matière première pour fabriquer l'aliment de bétail. Il n'a vraiment pas une grande valeur. Vous vous imaginez, un produit aussi pauvre que le son de blé utilisé pour nourrir les poules et les porcs doit être imposé. C'est une aberration ! Nous avons écrit à toutes les autorités compétentes à ce sujet (Ministère des finances, de l'agriculture, du commerce), nous avons organisé des réunions. Hélas, non, il faut imposer 18 % nous obligent les impôts. Et pendant ce temps les éleveurs s'en plaignent.

Et l'aberration finale, c'est que quand vous importer une tonne d'aliments de bétails il n'y a pas de TVA à payer. Mais si vous la produisez et vendez localement, c'est soumis à TVA. Ce n'est pas sérieux du tout.

Quant au prix de la farine, Minoco ne l'a pas augmenté. Il est homologué depuis Mai 2002. Peut-être que c'est la farine importée qui a augmentée de prix sur le marché. Mais là encore ce n'est pas parce que le tarif extérieur commun (TEC) aurait augmenté comme on l'entend faussement. Il est resté à 30 % dans toute la zone. On voit simplement des prix fantaisistes sur le marché, parce que certains services de l'état seraient complaisants vis-à-vis de la farine importée.



Partenariat économique entre le Congo et l'Italie

« Responsables de PME/PMI, profitez de l'ouverture d'un partenariat avec l'Italie »

C'est l'appel lancé par le Ministre des PME et de l'artisanat, M. Aimé Parfait Coussoud-Mavoungou à l'endroit des acteurs économiques du Congo. C'était le samedi 1er septembre 2007 à la Chambre Consulaire, lors de la rencontre de restitution des résultats d'une mission économique effectuée du 23 au 27 Août 2007 en Italie.

Cette mission a ouvert la voie d'une part, à la signature très prochainement à Pointe-Noire, d'un accord de Partenariat entre la Chambre de commerce de Pointe-Noire et ses homologues d'Italie. Et d'autre part, à l'appui au développement des PME du Congo, à travers un protocole avec le Ministère des PME et de l'artisanat.

Leurs excellences MM. Angelo Travaglini (Ambassadeur d'Italie au Congo) et Mamadou Dékamo (Ambassadeur du Congo en Italie) ont à cette occasion expliqué le cadre des relations entre les deux pays et surtout les nombreuses opportunités à saisir.

Les Accords de Partenariat Économiques

Comment limiter l'impact négatif et créer des meilleures conditions pour la production nationale

Au plus tard le 31 décembre prochain, le Congo, ensemble avec les autres pays de la Cémac devrait signer un Accord de Partenariat économique avec l'Union Européenne. Cet accord devrait consacrer la chute des barrières douanières entre les la zone Cémac et l'UE.

En raison des doutes et inquiétudes exprimées ça et là au sujet des retombées de l'APE, Mme Adélaïde Moundélé Ngollo, Ministre du Commerce, de la Consommation et des Approvisionnements a rencontré les acteurs économiques de Pointe-Noire le 23 Août 2007, pour informer, mais surtout recueillir leurs avis.

Les APE vont remplacer le régime actuel des échanges fondé sur les pré-

férences commerciales non réciproques en vigueur depuis 1995.

Ce régime a certainement quelques atouts. Mais il faut aussi s'attendre à des conséquences négatives. Notamment la perte des recettes douanières et la concurrence à la production nationale réputée non compétitive.

Face à ces menaces, il faut trouver des arrangements susceptibles de limiter l'impact négatif des APE. Les négociateurs congolais, au sein de la Cémac, ont dressé un cahier de charge à soumettre à l'Union européenne. Il s'agit principalement des mesures de renforcement des capacités multiformes, afin de permettre aux pays d'Afrique centrale d'affronter cette nouvelle donne commerciale.

Une liste des produits à exclure (temporairement) de cet accord a été

esquissée. Ce sont entre autres les **produits de brasseries, les eaux minérales, les légumes, les bières, la farine, le sucre, les cigarettes, la peinture, l'eau minérale, etc.** En somme, ce sont des produits sélectionnés pour protéger l'industrie locale... **les industriels congolais devront se préparer pour affronter la concurrence imposée par la mondialisation.**

LA LETTRE DU CIGOA

Directeur de la Publication
Sylvestre Didier Mavouenzela

Coordination

Évelyne Tchichelle,
Séliatou Kayode Anglade

Rédaction Réalisation

J. Banzouzi Malonga, Blaise Dourou,
Barthélemy Tandou, André Mouanga